

sommes, que le Gouvernement a vraiment bien besoin de conseils, et je suppose que les seuls qu'il acceptera devront venir d'une commission de son choix. Mais, peu importe leur provenance, je conviens parfaitement que le Gouvernement en a besoin et qu'une commission consultative pourrait être très utile.

Qu'on me permette d'expliquer ce que je veux dire par la nécessité d'agir. Je signalerai, par exemple, la multiplicité des décisions et la confusion qui règne actuellement au sujet du droit de timbre sur les chèques. Nous avons vu des ministres qui ignoraient le sens de leurs propres lois. Quel spectacle pour la Chambre! Il existe au moins trente-cinq différentes décisions touchant ce droit de timbre. Voilà déjà de quoi occuper utilement une commission consultative, afin d'essayer de rendre cette loi assez claire pour que tout le monde sache quand elle s'applique et que tout homme d'intelligence moyenne — ne puisse en saisir le sens, y compris le ministre qui l'a fait.

On peut en dire autant de la taxe sur les ventes. Tous nos honorables collègues se rappellent qu'au cours de la présente session le ministre qui a présenté le budget a été incapable de répondre à la question qu'on lui avait posée sur la manière d'interpréter la loi. Il a déclaré qu'il faudrait un expert en bois de construction pour la comprendre et il avait raison. C'est absolument ridicule d'avoir nos lois d'impôts rédigées comme cela. Il nous faut un conseil consultatif. Le besoin s'en fait vivement sentir pour le gouvernement et j'aimerais l'aider à se renseigner. Naturellement, tout dépend du choix du personnel de ce conseil consultatif. Le Gouvernement a actuellement sous la main, des fonctionnaires bien renseignés au sujet du recouvrement des impôts, du mécanisme des taxes et ainsi de suite. Ils pourraient rendre service, ou du moins je crois qu'ils le pourraient si on leur fournissait l'occasion de régler ces questions indépendamment de toute considération politique, sans se demander si telle ou telle catégorie du peuple va protester ou si cela pourra plaire à telle autre catégorie. En agissant ainsi nous pourrions atteindre la simplification de ces diverses lois. Néanmoins, nous n'avancerons guère les choses si la constitution de ce conseil est envisagée au point de vue purement politique. Si l'on fait venir plusieurs individus de l'extérieur, peut-être d'anciens politiciens, comme cela s'est vu quand nous avons enquêté sur les taux de transport sur mer, cela entraînera simplement de fortes dépenses sans rien accomplir de bon.

Je fais observer au Gouvernement qu'il organise une autre commission susceptible d'en-

[L'hon. sir Henry Drayton.]

traîner d'autres dépenses de fonds. S'il est bien avisé, ce n'est pas à cela qu'il emploiera cette commission. J'ajoute qu'il lui manquait onze millions l'an dernier et que les dépenses augmentent peu à peu, cependant que les revenus diminuent. En conséquence, je suggère très humblement au Gouvernement qu'il tienne compte de l'intérêt des contribuables, même s'il s'y prend sur le tard, et que cette commission soit établie à peu de frais. J'espère qu'il ne s'agira pas d'une commission ambulante et qu'elle ne servira pas d'excuses pour ballader des commissaires d'un bout à l'autre du pays. Ce devrait être une sorte de conseil administratif dont les travaux s'exécuteraient surtout dans ses bureaux. Nous avons actuellement une commission des grains qui parcourt le pays pour entendre des témoignages, emploie des hommes de loi et plusieurs secrétaires. La conséquence, c'est que la note sera élevée alors que les résultats seront maigres et peu pratiques. Je prétends que le Gouvernement devrait nous dire exactement ce que va coûter cette commission ou conseil. Mon honorable ami se propose de fusionner le service du recouvrement des taxes des profits de guerre et l'impôt sur le revenu avec le ministère des Douanes. Cela pourrait être excellent, comme cela pourrait avoir des résultats déplorables. S'il poursuit la ligne de conduite adoptée par l'ancien gouvernement relativement aux douanes et à l'accise; s'il supprime un département; s'il empêche tout doublement de service, cette manière d'agir sera excellente. Cependant, s'il se propose d'agir comme on l'a fait relativement à la suppression de la marine, les résultats seront tout à fait différents. Dans ce cas, il ne s'est produit aucune élimination, du moins dans le personnel. Cette prétendue élimination n'a pas diminuée le nombre des ministres d'un seul, et n'a apporté pour ainsi dire aucune réduction des dépenses du personnel administratif. Il est vrai qu'on a fait quelque chose au point de vue du nombre des navires et qu'il ne nous reste maintenant que trois chalutiers, mais on n'a rien économisé des frais d'administration.

L'hon. M. GRAHAM: Il n'y a plus qu'un sous-ministre alors qu'il y en avait deux autrefois.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami ne fait pas erreur? Il y en avait deux.

L'hon. M. GRAHAM: Il n'y a actuellement qu'un sous-ministre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors, je fais erreur à cet égard. Quand ce changement s'est-il produit? Je sais qu'à un certain moment on a pris M. Desbarats et qu'on l'a nommé sous-ministre ailleurs.